

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20221012-52_2022-DE



DELIBERATION

2022/52

CANDIDATURE LEADER
DU GAL DU PAYS DE THIERACHE
2023/2027

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, **Présents** : 10, **Représentés** : 2, **Votants** : 12

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Laurent MARLOT.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Sur la période 2014-22, le PETR a bénéficié d'une enveloppe de presque 2 millions d'euros de crédits européens autour d'une stratégie : « valoriser les potentiels de la Thiérache au travers de la mise en réseau et la coordination des initiatives locales ».

À l'occasion du comité syndical du 20 janvier 2022, les élus du PETR ont manifesté leur intérêt de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER – dont la mesure LEADER –, et à reconduire un programme LEADER pour la période 2023-27. Dans ce cadre, le PETR s'appuie sur l'expertise d'un prestataire externe : le groupement NADEM / Echelles & Territoires pour l'accompagner dans l'élaboration de sa candidature.

Celle-ci doit être élaborée selon une méthode dont le maître mot est la concertation. L'élaboration du dossier de candidature s'est divisée en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic territorial, animation d'ateliers de facilitation avec les partenaires du PETR (entreprises, associations, techniciens, société civile, chambres consulaires, etc.), conduite d'entretiens avec les Présidents des 4 EPCI membres du PETR, etc... 4 séances de travail ont eu lieu du printemps à l'automne 2022 afin de faire émerger des objectifs précis pour l'avenir du territoire ainsi que des projets types à soutenir par le prochain programme LEADER.

Sur la base de ces temps de co-construction, un projet de candidature a été élaboré autour de la priorité ciblée suivante :

Adaptation, vitalité et coopération

Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes

Celle-ci se décompose en 3 objectifs stratégiques :

- S'affirmer en tant que destination touristique et culturelle ;
- Engager le territoire dans la transition écologique ;
- Accompagner le renouveau du tissu économique au service des transitions sociétales, agricoles et environnementales.

Ces axes de développement se déclinent en 6 objectifs opérationnels, eux-mêmes traduits en 9 fiches actions, dont :

- 6 fiches action thématiques ;
- Et 3 fiches action obligatoires (coopération, évaluation et animation).

Le dossier de candidature final devra être transmis à la Région Hauts-de-France, au plus tard le 31/10/22.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

ACCEPTE d'être la structure porteuse du GAL de Thiérache ;

APPROUVE la stratégie locale de développement définie pour la candidature LEADER 2023-27 autour de la priorité ciblée «Adaptation, vitalité et coopération : Engager de nouvelles dynamiques collectives en pays de Thiérache en soutenant des initiatives locales pilotes et en valorisant les complémentarités avec les territoires limitrophes» ;

VALIDE la candidature du GAL de Thiérache telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à déposer la candidature auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 002-200051118-20221012-52_2022-DE